



Regard sUR  
Janvier 2022 - N°1

## Les effectifs salariés privé hors intérim Dijon métropole - Troisième trimestre 2021

**Malgré la crise sanitaire, les effectifs salariés restent orientés à la hausse au sein de Dijon métropole.**

La métropole dijonnaise, territoire urbain et orienté dans les services et le commerce, compte au troisième trimestre 2021 près de **92 500 salariés privés** dont près de 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région ne représente que 13 % des salariés de Dijon métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 25 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Le retour à une activité « normale » s'est poursuivi au cours de l'été 2021 avec la levée de la plupart des contraintes liées à la situation sanitaire. Dans ce contexte, les effectifs salariés privés au sein de Dijon métropole sont en hausse sur un an (+ 1,7 %, + 1 250 postes). Cette progression suit celle de la Côte-d'Or (+ 1,8 %) et elle est plus marquée qu'au niveau régional (+ 1,0 %).

Malgré les difficultés de l'année 2020, le nombre de salariés est plus élevé qu'avant la crise sanitaire dans la métropole (+ 620 postes entre fin décembre 2019 et le troisième trimestre 2021).

Sur un an, les grands secteurs d'activité sont en hausse mais c'est le secteur des **services** hors intérim qui porte la majorité de cette progression. En effet, ce secteur progresse de + 2,2 % sur un an (soit + 1 250 postes) contre + 1 % en Bourgogne-Franche-Comté. Le dynamisme constaté dans le secteur des services s'explique par les bons résultats sur un an du secteur de la restauration et de l'hébergement qui retrouve son niveau d'activité après les fortes perturbations de 2020. Sur un an, ce secteur progresse de 240 postes sans toutefois retrouver son niveau d'avant crise.





Le **commerce** qui regroupe le commerce de gros, de détail et la réparation automobile est en progression sur un an (+1,1 soit une hausse de 150 postes) et suit ainsi la tendance régionale.

Le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) contribue également à la hausse des effectifs sur un an. Le secteur a été plutôt préservé des baisses d'activité liées à la crise sanitaire et affiche un résultat positif sur un an : + 120 emplois, + 1,6 %. Les résultats du secteur restent toutefois moins bons qu'au niveau régional (+ 3 % sur un an).

Dans l'**industrie**, alors que la tendance est nettement à la baisse en région (- 0,8 % sur un an), le territoire de Dijon métropole arrive à maintenir ses effectifs sur l'année à l'image du département. Sur la période de crise sanitaire, le secteur a toutefois perdu 240 postes.

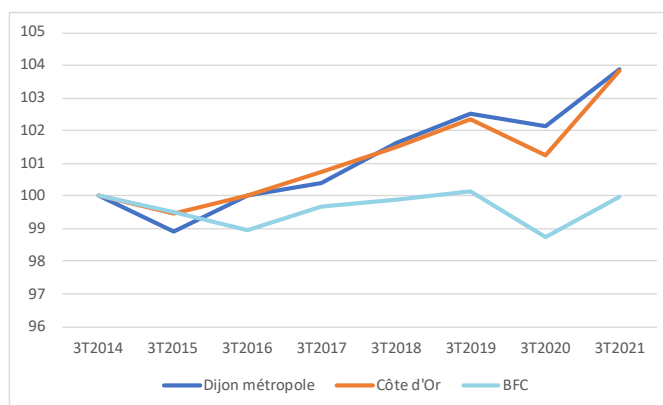
### Chiffres clés du trimestre (3T2021/3T2020)

**Effectifs salariés permanents : + 1 530 dont**

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  |  |  |  |
| Industrie   | Construction   | Commerce  | Services HI*  |
| +20   | +120   | +140  | +1 250  |

Source : Urssaf

### Evolution des effectifs salariés (base 100 : 3T2014)



Source : Urssaf

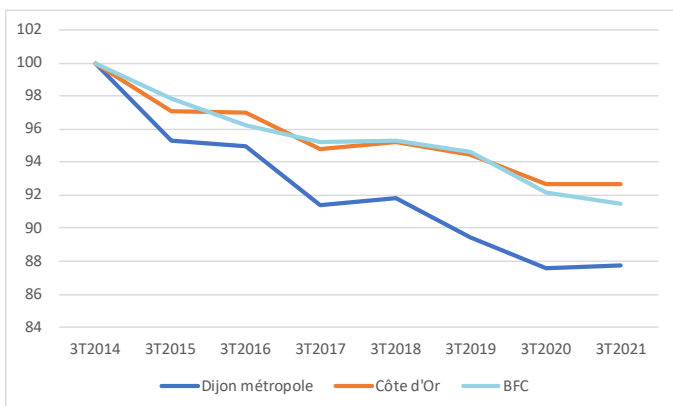
### Les effectifs salariés (hors intérim)

| Secteur                                 | Nb emplois    |                    | Evol 3T2021/3T2020 |              |
|---|---------------|--------------------|--------------------|--------------|
|   | 3T2021        | Part dans le total | %                  | en valeur    |
| Industrie                               | 11 620        | 13%                | 0,2                | 20           |
| Construction                            | 7 590         | 8%                 | 1,6                | 120          |
| Commerce                                | 14 260        | 15%                | 1,1                | 150          |
| Services                                | 58 980        | 64%                | 2,1                | 1 240        |
| <b>Total hors intérim - Dijon Métro</b> | <b>92 450</b> | <b>100%</b>        | <b>1,7</b>         | <b>1 530</b> |
| Côte-d'Or                               | 143 400       | -                  | 1,8                | 2 540        |
| Bourgogne-Franche-Comté                 | 630 970       | -                  | 1,0                | 6 410        |

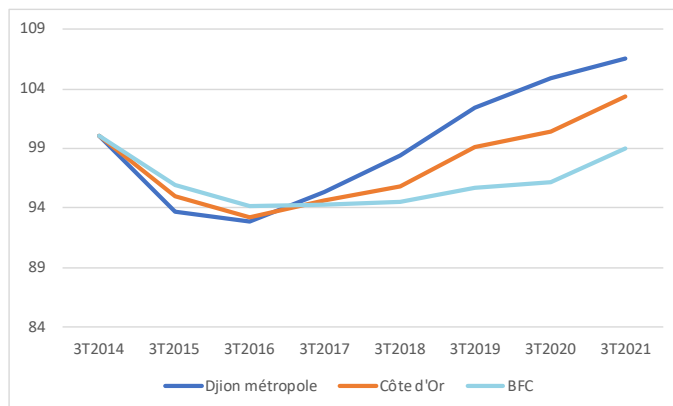
Source : Urssaf



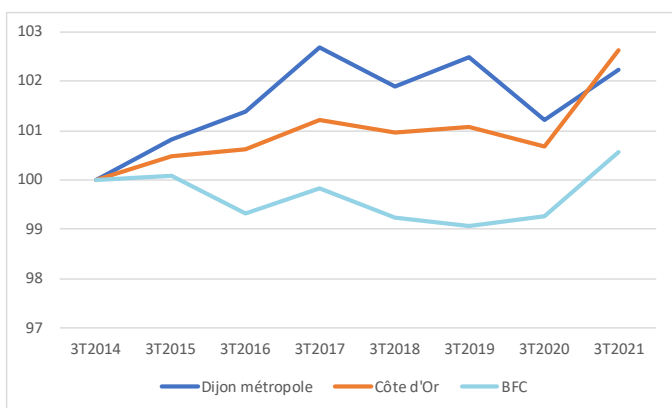
**Evolution des effectifs salariés (base 100 : 3T2014)**  
**Industrie**



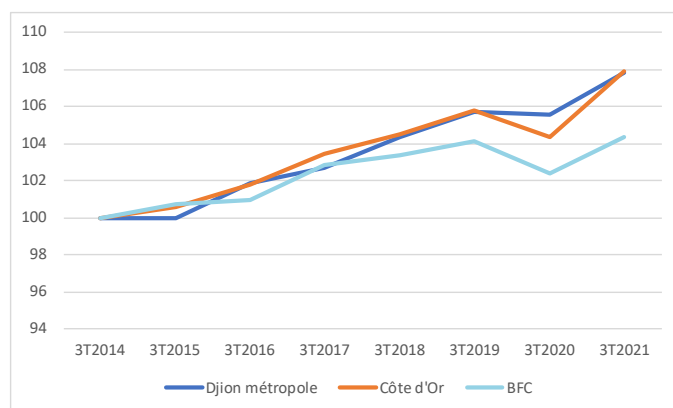
**Evolution des effectifs salariés (base 100 : 3T2014)**  
**Construction**



**Evolution des effectifs salariés (base 100 : 3T2014)**  
**Commerce**



**Evolution des effectifs salariés (base 100 : 3T2014)**  
**Services hors Intérim**



## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclara-

rés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf.

Dans l'hôtellerie et la restauration, les congés d'été expliquent en grande partie la hausse de l'emploi constatée chaque année au 3e trimestre. Les données sur les effectifs salariés sont hors intérim. Elles sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. Vous y trouverez également des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).